

Violences sexistes et sexuelles : plateforme en ligne

Fiche pratique publié le 29/11/2018, vu 1193 fois, Auteur : Me Erika THIEL

Le gouvernement a mis en place cette semaine une plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles, visant à faciliter les dénonciations et accompagner les dépôts de plainte des victimes.

Le gouvernement a mis en place cette semaine une plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles, visant à faciliter les dénonciations et accompagner les dépôts de plainte des victimes.

Les chiffres 2017 indiquent en effet à titre d'exemple que 125 personnes sont mortes en 2017, victimes de la violence de leur partenaire (109 femmes et 16 hommes).

Cette plateforme est gratuite et disponible à tout moment de la journée tous les jours de la semaine, par le biais d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette.

36 policiers et gendarmes formés spécifiquement à cet effet sont chargés de dialoguer en ligne avec les victimes de ces violences. A l'issue de l'entretien, elles seront orientées vers un commissariat pour déposer plainte si cela est nécessaire ou vers une prise en charge sociale ou psychologique.

Les témoins sont également invités à dénoncer ces violences et pourront le faire via cette plateforme.

?

Les entretiens sont bien sur confidentiels et anonymes.

Cette plateforme permet à la victime, en cas de problème, de se déconnecter immédiatement et d'effacer toute la conversation en cliquant sur un bouton.

?

+ D'ACTU SUR THIEL AVOCAT